



Janvier 2026-1

### Informations municipales :

#### Elections municipales :

Les 15 et 22 mars prochain vous procéderez au renouvellement de votre conseil municipal. A cette occasion, le mode de scrutin change par rapport aux précédentes élections. Vous trouverez ci-dessous les principaux changements :

- Pour les candidats :
  - Vous devez vous présenter avec une liste comportant à minima 13 candidats et au maximum 17 candidats ;
  - La liste doit être paritaire : alterner un homme et une femme ou une femme et un homme.
- Pour les électeurs :
  - Vous devez voter pour une liste complète, il ne sera plus possible de barrer des noms (sous peine de rendre le bulletin de vote nul).

#### Inscriptions sur les listes électorales :

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au :

- 04 février : pour une inscription sur internet : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
- 06 février : pour une inscription en mairie

#### Procurations pour les élections :

Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez donner procuration à un mandataire qui viendra voter à votre place dans votre bureau de vote. Pour cela vous devez connaître son numéro national d'électeur (NNE) qui est inscrit sur sa carte d'électeur.

Vous pouvez faire la demande en ligne sur le site internet maprocuration.gouv.fr ou en version papier via le formulaire cerfa n° 14952\*03 disponible sur le site internet service-public.fr

Dans tous les cas vous devrez vous rendre au commissariat de police ou en gendarmerie pour faire valider cette demande de procuration.

#### Inscriptions scolaires :

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2026/2027 sont ouvertes. Il vous suffit de procéder à la pré-inscription de votre/vos enfants en mairie de Norville muni du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé de l'enfant (ou certificat de vaccination). Un formulaire d'inscription sera à compléter et devra comporter la signature des 2 parents.

#### Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (Commande groupée de végétaux) :

Comme chaque année, le PNRBSN organise une nouvelle campagne de commande groupée d'arbres et d'arbustes.

Vous pouvez commander en ligne jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2026 : <http://www.pnr-seine-normande.com/commandez-vos-arbres/>

Les livraisons se feront à la Maison du Parc les vendredi 27 février (matin) et samedi 28 février (matin).